Image not found or type unknown

Je dois faire le taxi pour mes collègues...

Par **Fred28150**, le **05/02/2013** à **20:01**

Je reviens vers vous avec un autre point que je voudrai éclaircir :

Je dispose du camion de la société du lundi matin au vendredi soir. Mon patron a embauché en novembre 2010 un collègue qui n'a pas le permis.

Depuis ce temps la je dois passer le chercher le matin (30mn de chez moi) et le ramener le soir chez lui (encore 30 mn)

Il nous arrive d'avoir des chantiers a 500m de chez moi et même dans ce cas la jesuis oblige de partr à 7h du matin pour le ramener a 500m de chez moi. Idem pour le soir

Depuis le mois de janvier mon patron a embauché un autre collégue qui me fait faire un petit détour pour le récupérer pour ensuite prendre mon premier collègue.

En bref j'ai 1 heure pour récupérer mes collègues et pas de compensation, est-ce la loi ?

Merci de votre aide.

Frederic

Par **P.M.**, le **05/02/2013** à **21:15**

Bonjour,
Normalement, ce n'est pas du temps de travail effectif mais cette contrainte devrait faire l'objet d'une contrepartie financière ou en repos...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés